

Délais de prévenance

			
DELAI DE PREVENANCE POUR LA CANTINE POUR LES ACCUEILS DU MATIN ET/OU DU SOIR ET SUR LE MERCREDI PERISCOLAIRE POUR LES POLES CONCERNES			
	Jour fréquenté	Prévenir au plus tard le:	
	Lundi	Jeudi de la semaine précédente avant 8h	
	Mardi	Vendredi de la semaine précédente avant 8h	
	Jeudi	Mardi avant 8h	
	Vendredi	Mercredi avant 8h	
	Mercredi périscolaire	Lundi avant 8h	